

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE
DE CRIMINALISTIQUE

LE CRIME
ET
LE SUICIDE

ESSAI

par

le Capitaine MIHAIL CIRÈS

Diplômé de la Section Judiciaire de la Faculté de Droit de Lyon
Assistant au Laboratoire de Police Technique de Lyon

Préface du Docteur Edmond LOCARD

Directeur du Laboratoire de Police de Lyon



LYON

—
JOANNÈS DESVIGNE ET SES FILS
IMPRIMEURS-ÉDITEURS

—
1931

LE CRIME ET LE SUICIDE

T12664



**BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE
DE CRIMINALISTIQUE**

Le Crime et le Suicide

ESSAI

par

le Capitaine MIHAIL CIRÈS

Diplômé de la Section Judiciaire de la Faculté de Droit de Lyon
Assistant au Laboratoire de Police Technique de Lyon

Préface du Docteur Edmond LOCARD

Directeur du Laboratoire de Police de Lyon



LYON

J. DESVIGNE & FILS

ÉDITEURS

1931

PRÉFACE

Le pénaliste ancien n'avait qu'une visée: connaître le crime. Beccaria est le premier qui ait dit: « Connais le criminel ». Depuis, c'est dans cette direction que les pénalistes sont restés orientés. Mais cette heureuse formule n'a pas donné encore tout ce qu'on en doit attendre. La psychologie sociale et la psychologie individuelle ont encore, en ce domaine, plus d'une question à résoudre.

Le capitaine Cirès, qui m'a fait l'honneur de me demander une préface pour son livre, appartient à cette génération qui a presque vu naître l'art nouveau de la criminalistique. Il y a appliqué sa jeune énergie et sa vive intelligence. Mais il a compris que s'il est passionnant de chercher et de découvrir le coupable par les traces, il faut, pour être un criminaliste, autre chose que savoir manier un microscope et des réactifs. Il est excellent d'avoir approfondi le relevé des empreintes, l'expertise des documents écrits, l'étude des armes à feu, l'analyse des taches, le diagnostic des poussières. Mais tout cela risque de ne former qu'un technicien, clos dans son laboratoire, confiné

entre ses livres et ses outils, bon à écrire des articles, des manuels ou des traités. Pour être véritablement un criminaliste, il faut ouvrir toutes grandes les fenêtres du Laboratoire, regarder dans la rue, prendre connaissance de la vie. Le criminel est un être vivant, divers en ses gestes et en ses pensées, conditionné par une hérédité, une éducation, des états pathologiques et psychopathologiques. Il est souvent un malade, il peut être un passionné, il est un homme. Il faut connaître l'homme.

M. Cirès pouvait, sans nulle peine, écrire son premier mémoire sur quelque question technique. Il en est tant où il reste tant à dire. Il a préféré se consacrer à une vue d'ensemble des conditions sociales, morales et somatiques du crime. C'est la marque d'un bon esprit et d'un jugement avisé. Les pages qu'on va lire sont un résumé utile d'un vaste programme, la prudente mise au point d'un infini de problèmes actuels. Rien de plus honorable que d'avoir entrepris ce résumé et cette mise au point, à l'aurore d'une carrière dont je suis sûr qu'elle sera belle.

D' Edmond LOCARD,
*Directeur du Laboratoire
de Police technique de Lyon.*

Lyon, juin 1931.

LE CRIME ET LE SUICIDE

par le Capitaine M. CIRÈS

Assistant au Laboratoire de Police Technique de Lyon

Généralités

La vie collective est une nécessité pour l'homme. Elle dérive d'instincts inhérents à sa nature, car, dès ses premiers pas, l'être humain a senti le besoin de l'association et du groupement, instincts qui sont amenés à s'entre-choquer par l'exagération de leur développement ou à réagir contre une compression excessive sous l'empire de circonstances particulières, dans les milieux civilisés.

La condition première de cette vie est le respect des individualités, non seulement dans la personne matérielle, mais encore dans la personne sociale.

D'une manière générale, l'homme appartient à son milieu. Il doit y vivre selon les conditions qu'il y rencontre et contribuer, pour sa part, à sa défense et à ses progrès.

Le crime et le suicide sont deux actes également préjudiciables aux intérêts collectifs. Ils

représentent deux modes de l'impulsivité anti-sociale, qu'on ne saurait, d'une manière absolue, identifier ou regarder comme équivalente, malgré qu'ils émanent d'aberrations plus ou moins similaires de l'état psychique, en des conditions de milieu elles-mêmes plus ou moins analogues.

Je vais montrer les affinités et les oppositions du crime et du suicide.

Affinités

Affinités. — Divers observateurs ont noté des caractères somatiques de même ordre chez les criminels et chez les suicidés (asymétries cranio-faciales, prédominance occipitale, etc.).

Le crime, par la disproportion entre son mobile et son but, par les formes violentes ou bizarres qu'il revêt, accuse maintes fois l'acte émané d'un cerveau malade; sa récidivité elle-même à quelque chose de la répétition automatique du monomane.

Le suicide, plus encore que le crime, trahit ses alliances avec la folie: il prend son origine en des circonstances futiles, recherche des modes anormaux qui témoignent d'une insensibilité toute morbide ou d'une idée fixe irraisonnable et irraisonnée.

Le crime et le suicide augmentent parallèlement et éprouvent simultanément des recrudescences aux périodes heurtées de la politique et des crises économiques, comme aussi après les grandes guerres.

Comme le crime, le suicide subit l'influence du rayonnement imitatif et suggestif; tous deux se manifestent par séries pseudo-épidémiques, par éclats qui rappellent les modes de la contagion.

L'un et l'autre répondent d'une façon presque identique aux influences cosmiques: on les voit s'accroître vers le printemps et aux mois d'été, s'amorcer vers l'automne et aux mois d'hiver.

Enfin, les affinités se manifestent à leur maximum jusqu'à se confondre en des actes associés, sous des mobiles indécomposables, tantôt avec une note de réflexion et même de calcul, qui écarte l'idée d'un processus délirant, tantôt avec la note passionnelle ou celle de l'anomalie mentale dégénérative ou morbide.

Oppositions

Oppositions. — Le suicide n'a pas, selon les âges, la même répartition que le crime, ni, selon les sexes, la même proportion de développement que celui-ci.

Le docteur Corre, formule cette loi (sous réserve de nombreuses exceptions): « Sous des influences similaires de milieu, le suicide éclate là où l'impulsivité rencontre un obstacle vers le crime, et le crime se produit là où l'impulsivité au suicide se heurte à un empêchement. »

Le suicide émane de sentiments de moralité relative, qui, avec une idée mal comprise de la dignité et du point d'honneur, éloignent l'individu de l'attentat contre les autres; le crime est inséparable de sentiments immoraux et anti-altruistes; tous deux se rapprochent, contractent des alliances singulières, mais ne se confondent pas, sauf dans un petit nombre d'observations d'analyse complexe, en dehors de l'aberrance mentale plus ou moins objective.

Les affinités et les oppositions des deux actes, envisagés d'ensemble, ont un intérêt très réel, au point de vue de l'étiologie sociale.

On peut désigner le suicide et le crime comme analogues ou équivalents, s'il était entendu que ces expressions ne préjugent rien sur la nature des impulsivités et qu'elles répondent seulement à la constatation brutale de relations habituelles ou fréquentes.

Le suicide et le crime sont comme deux rivières qui prennent leur source sur deux plateaux

très voisins; la morbidité, la dégénérescence et la folie, comblent fréquemment l'intervalle et confondent les sources. Dans les conditions ordinaires, chacun de ces courants descend sa pente et va se déverser séparément dans le medium anti-social, mais tous deux conservent des anastomoses avant de disparaître en celui-ci.

Le suicide et le crime ont leur autonomie.

Ils portent l'un et l'autre un préjudice à la collectivité, mais non au même degré et de la même manière.

Quelques Opinions

On a beaucoup étudié, on a beaucoup produit, sur le crime et le criminel.

Les opinions, en général, partent des mêmes prémisses et arrivent à la même conclusion.

Tarde, par exemple, émet cette opinion sur le criminel:

« Le criminel a une conformation propre. »

Le criminel n'est criminel que par rapport à l'époque et au milieu: c'est un type conventionnel.

Il est anti-social, ou, si l'on veut, c'est un social à rebours; il a des habitudes professionnelles, il recherche la fréquentation de ses pareils et l'association.

Le crime est l'écueil des individus exposés aux plus nombreux contacts.

On naît criminel; la criminalité appartient à un homme de type spécial et congénitalement organisé selon ce type.

Le criminel est peu intelligent, mais rusé, peu inventif, mais imitatif.

Il aime souvent les siens, se délecte dans le jeu et l'orgie ».

« Quand on se trouve pour la première fois en présence d'une troupe de détenus, — a écrit E. Gautier, — on éprouve la même impression qu'en débarquant sur une terre étrangère, peuplée d'une race exotique. On jurerait que, sans les différences de taille, de corpulence, de couleur, de poil, ils se ressemblent tous, et qu'une parenté mystérieuse a imprimé sur leurs physiologies, je ne sais quel air de famille. »

Lombroso prétend renfermer le criminel dans un type anthropologique rétrograde.

Il édifie sa doctrine sur de nombreux caractères, à son avis spécifiques et toujours d'ordre anthropologique.

Les caractères psychiques qu'il mentionne, corrélatifs à des modalités somatiques, sont communs aux pires criminels et aux plus bas sauvages. Mais il n'est pas nécessaire de fouiller très

profondément la cérébralité des individus qu'on cite parmi les plus beaux produits de la civilisation, pour y découvrir le germe de tendances identiques.

D'après Garofalo, le crime est toujours une action nuisible, qui, en même temps, blesse quelques-uns de ces sentiments qu'on est convenu d'appeler le sens moral d'une agrégation humaine.

Le sens moral s'est développé lentement, il a varié et il varie encore selon les races et les époques.

La notion pleine et entière de pitié et de probité, caractérise l'homme social, comme son amoindrissement ou son absence, l'homme anti-social ou le délinquant, le criminel.

L'instinct criminel résulte d'une anomalie psychique, d'un vice du sens moral, d'une altération de ce sens en ses deux modes typiques.

Sur cette base Garofalo édifie sa doctrine du délit naturel et substitue la morale au droit dans l'étude de la criminalité.

Il accepte une classe de criminels d'instinct, pourvus de stigmates dégénératifs, ne veut pas admettre une anomalie criminelle synonyme à aucun degré de maladie ou d'infirmité; il repousse aussi la régression atavique, ou ne tolère

son intervention que chez les criminels en possession d'un sentiment de pitié rudimentaire et isolé de la probité, par analogie avec ce qu'on observe chez les sauvages; s'il consent à adopter quelque chose de la rétrocession, c'est pour la poursuivre chez le vrai criminel, au-delà des premiers ancêtres, jusque dans l'animalité.

Ainsi il forme deux classes: « Les criminels incomplets ou inférieurs, qui auraient une organisation psychique avec des traits d'atavisme les rapprochant des sauvages et les criminels complets ou supérieurs, chez lesquels il y a absence de tout sentiment moral, véritables monstres dans l'ordre psychique, avec des traits régressifs qui les ramènent à l'animalité inférieure. »

Un savant, le Docteur P. Despine, a rattaché l'activité psychique des criminels à une anomalie cérébrale. Il ne considère pas les délinquants comme des malades, pas plus que les fanatiques et tant d'autres individus en santé qui extravagent moralement, sans le sentir et sans comprendre.

Pourtant, il reconnaît que le crime dérive de conditions organiques sui generis, d'une infirmité organique, et qu'il offre les plus grandes affinités avec la folie.

Tarde a très habilement édifié une doctrine

qui fut reprise par H. Joly: de même qu'existe un type professionnel ecclésiastique, militaire, artisan, etc., il y a aussi un type professionnel criminel ou délinquant. La profession suffit à expliquer l'habitus du criminel et il n'est plus nécessaire de l'expliquer elle-même par des hypothèses d'ordre anatomo-physiologique: elle est une conséquence de l'organisation sociale.

Selon une ingénieuse remarque de Lacassagne: « la criminalité est comparable à l'infectivité bactérienne: il lui faut des bouillons appropriés ou bien elle s'épuise sur un terrain stérile ».

L'habitude du délit ne crée pas les stigmates dégénératifs, qui sont en somme les marques d'extériorité les mieux caractérisées.

Le Docteur Corre, n'admet pas un type criminel, dans le sens anthropologique du mot. Il admet des types criminels, dans le sens psychologique ou anatomo-psychologique, et déclare: « Les magnifiques travaux de Lombroso ne sont pas à rejeter; ils réclament seulement une interprétation moins étroite que celle de l'atavisme. »

La tendance au suicide n'est pas moins héréditaire que la tendance criminelle; l'une et l'autre alternent quelquefois dans une même famille, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, et il n'est pas rare de les retrouver, isolément ou

en association, liées à des caractères qui témoignent d'un état mental anormal chez les parents.

Fort heureusement, la transmission héréditaire n'est pas absolue. Elle n'est pas toujours l'apanage fatal et inévitable d'une descendance issue d'une source vicieuse ou tarée.

Comme on rencontre des enfants pervers dans les familles les plus honnêtes, on rencontre aussi des enfants doués d'excellents instincts au sein des familles les plus détestables.

Héritier de mauvaises tendances, l'enfant peut d'ailleurs les perdre de bonne heure, au sein d'un milieu vertueux.

Dans son livre : « Le Crime devant la Science », le docteur Wahl donne la dégénérescence, comme cause du crime et du suicide :

« La dégénérescence est l'impossibilité de pouvoir lutter à armes égales avec la moyenne des autres hommes dans le combat de la vie. Cette impossibilité, étant liée à des infirmités psychiques et physiques, remonte aux premiers âges de la vie ».

Il y a certainement des criminels qui ne sont pas des dégénérés; la biologie ne résoud pas tout le problème, et les conjonctures que l'on rencontre dans l'existence, peuvent suffire à conditionner un crime, mais le crime étant avant tout une

non-adaptation au milieu social, une réaction extra-sociale, il résulte que la biologie, si elle n'est pas le seul agent conditionnant le crime, en est cependant un facteur des plus importants.

Henri Joly, dans son livre: « Problèmes de Science Criminelle », en se demandant si le suicide est un crime, répond : « Je ne parle ici, bien entendu, qu'au point de vue tout humain, naturel et social. Oui, disent les uns, car il atteste un fâcheux mépris de la vie humaine, la désertion ou l'oubli des devoirs de la société, et une disposition redoutable à employer des moyens violents. Non, disent les autres, et non seulement il n'est pas un affluent, mais il est un dérivatif du crime, car celui qui, en face de douleurs ou de difficultés dont il ne peut venir à bout normalement, aime mieux se tuer que d'en tuer un autre, est, à un certain point de vue, le contraire d'un criminel. »

FACTEURS INDIVIDUELS DU CRIME ET DU SUICIDE

L'Hérédité

Chez un certain nombre de sujets, nés de parents sains et d'instincts normaux, les tendances vicieuses ou criminelles apparaissent de bonne heure, en corrélation plus ou moins évidente avec des modalités somatiques congénitales (remontant à l'époque de la naissance, jusqu'aux inconnus dans la famille). On ne peut dire qu'il y ait, à proprement parler, dégénérescence, mais une anomalie tératologique: l'être n'est pas un régulier, un complet; c'est un malformé, et l'aberrance du type a son origine dans une maladie de l'œuf, un trouble organique ou traumatique survenu à l'époque foétale.

L'altération n'a pas toujours sa marque physique extérieurement appréciable, ou bien elle se traduit par des asymétries cranio-faciales à peine dessinées; cependant elle a de grosses conséquences et le hasard d'une autopsie permettra quel-

quefois de relever, chez l'un, l'atrophie relative d'un hémisphère cérébral, chez l'autre, l'atrophie d'un groupe de circonvolutions, etc.

En dehors de l'étiologie tératologique, on observe chez divers individus, des dispositions spéciales qui ne répondent pas aux qualités des générateurs.

On les attribue à l'intervention d'une force particulière, qui n'explique rien et semble une résultante d'actions de milieu accidentelles et occultes. Mais celles-ci ne se font sentir sur le produit de la conception que par l'intermédiaire des parents; elles peuvent se résumer, bien souvent, dans la manière d'être du père et de la mère au moment de l'acte génésique, qui doit aboutir à la fécondation. Le produit dépend des éléments appelés à le constituer et il varie selon l'état de la matière formatrice à l'instant de son emploi.

Personne n'ignore combien le produit de parents sains, indemnes de toute tare organique, mais en état d'ivresse accidentelle au moment de l'union, a des chances de naître avec des déficiences constitutionnelles ou des tendances vicieuses, qui se révéleront plus tard. A plus forte raison, une certaine tournure de l'esprit chez la femme, au cours de la conception, peut-elle

avoir sa répercussion sur l'œuf en voie d'évolution.

Il y a, dans tous ces cas, quelque chose de transmis à l'enfant; mais ce quelque chose n'est pas un bien ou un mal de famille; il est la conséquence d'un ébranlement occasionnel, d'une modification passagère dans l'état des parents, et le phénomène n'a rien à voir avec l'hérédité.

L'hérédité s'entend de la transmission des ascendants aux descendants, des particularités d'organisation et d'aptitudes.

Les générations sorties des tourmentes calamiteuses, où les parents ont souffert de la faim et du froid, des maladies de misère, etc., renferment un grand nombre de sujets affaiblis dans leurs résistances physiologiques et dans leur capacité morale.

Les maladies organiques héréditaires sont aussi, fréquemment, l'origine de dégénérescences qui ont d'étroits rapports avec les pires impulsivités.

Quelquefois, l'enfant échappe à la maladie, mais garde une prédominance de mauvais instincts, qui l'entraînent aux actes répressibles.

La question de l'hérédité a été l'objet d'une sérieuse étude et Ribot, dans son remarquable livre : « L'hérédité psychologique », formule

ainsi les lois de cette hérédité: « 1° Les parents ont une tendance à léguer tous leurs caractères psychiques, généraux et individuels, anciens et nouvellement acquis (lois de l'hérédité directe et immédiate); 2° l'un des parents peut avoir une influence prépondérante sur la constitution mentale de l'enfant (loi de prépondérance dans la transmission des caractères); 3° les descendants héritent souvent des qualités physiques et mentales de leurs ancêtres et leur ressemblent, sans ressembler à leurs parents (atavisme); 4° certaines dispositions physiques et mentales, très nettement déterminées, se manifestent chez les descendants, au même âge que chez les ascendants (loi de l'hérédité aux époques correspondantes) ».

Nombreux sont les exemples qui prouvent l'hérédité criminelle.

Dans son roman célèbre des « Mystères de Paris », E. Sue a brossé le vigoureux tableau d'une famille de criminels : il n'a rien inventé.

« Il y a toujours de ces familles, qui semblent vouées au meurtre ou au vol, de génération en génération, de par l'hérédité et une sorte de tradition misérable. Le père a été ce que sont les fils et les petits-fils, et l'aïeul avait précédé le père dans le crime ou le délit.

« L'éducation s'ajoute à la tare originelle. Dès

ses premières années, l'enfant est dressé; on lui apprend à marcher sans bruit, à voir sans paraître regarder, à ouvrir une serrure avec un clou, à cacher l'objet volé et à crier lui-même au voleur, quand il est poursuivi.

Les familles Piednoir, Cœur-de-Roy, Nathan, ont fait le désespoir de la police et lassé les tribunaux. Les condamnations qui ont atteint les Nathan, père, mère, frères et gendres, — en tout 14 personnes, — représentent le total de 209 années de prison... »

Dans son livre « Le Crime et les Criminels », le Docteur Edmond Locard, en montrant que « l'apache ne se marie pas et, au cours de liaisons épisodiques, ne repeuple jamais » et plus loin, en parlant « des gens cultivés, qui eussent pu gagner leur vie de la façon la plus large par des moyens honnêtes », complète: « Il faudrait aussi connaître, dans chaque espèce, l'apport de l'hérédité, et savoir quelles tares l'homme qui devint criminel avait reçues en naissant ».

Le Tempérament

Tous les hommes sont le revêtement général de l'espèce ethnique à laquelle ils appartiennent. Ils possèdent une manière d'être qui leur est pro-

pre, manière d'être individuelle qui, en ses tendances physiologiques, se manifeste par le tempérament, en ses tendances cérébrales, par le caractère.

Le tempérament est à l'organisme ce que le caractère est aux activités psychiques.

Le tempérament donne aux races et aux individus, par l'intermédiaire du caractère, des tendances et des formes impulsives qui se reflètent dans leur criminalité.

Le tempérament sanguin répond aux conditions d'une hématoase aisée : la circulation artérielle est active, le sang, riche et copieux, et l'innervation se ressent des qualités tout à la fois modératrices et stimulantes de ce liquide, qui pénètre la trame des organes ; mais si le tempérament est facilement impressionnable, il ne l'est pas d'une façon forte et durable.

Dans le tempérament nerveux, la vie est pour ainsi dire, concentrée dans l'activité cérébrale. Celle-ci est plus vive, mais moins égale que chez les bilieux ; beaucoup d'émotivité avec beaucoup de variabilité dans les déterminations, une affectivité exclusive en ses objets et prompte à dégénérer en jalousie, une prédisposition aux passions tristes et aux neuropathies, une tendance à l'imitation, une médiocre force musculaire, expliquent

les causes et les modalités de la criminalité chez les personnes de ce tempérament.

Le tempérament lymphatique parfois si atone et altérable qu'il est presque l'intermédiaire entre la santé et la maladie, caractérisé par la pâleur des tissus, la mollesse des chairs et la lente activité des fonctions, prédisposant au rachitisme, à la scrofule, à la phtisie, est l'attribut du plus grand nombre des bas criminels. C'est le tempérament des non résistants, des passifs si vite lancés dans la voie du mal, sous l'influence de l'exemple et du milieu vicieux.

On peut ajouter à ces tempéraments un tempérament génital et un tempérament musculaire ou athlétique, qui souvent confinent à la folie ou à l'idiotie.

Le tempérament donne au caractère sa première direction. Celui-ci éprouve l'influence des changements morbides qui altèrent les organes et les systèmes dans leur trame anatomique ou dans leurs fonctions : il n'est plus chez le malade, ce qu'il était chez l'homme sain.

Cette remarque est particulièrement intéressante à propos des criminels et des suicidés, car, chez un grand nombre d'entre eux, on peut constater les symptômes d'un état pathologique et la maladie peut expliquer l'impulsivité, sans qu'on

ait besoin d'avoir recours à tout autre mode d'interprétation.

L'homme dirige ses impulsions et ses actes dans une limite réduite et assez incertaine. Il n'est ni le maître de ses fonctions, ni même toujours en état de prévoir les écarts et les surprises qu'elles peuvent momentanément imprimer aux opérations du cerveau.

S'il est difficile de récuser cette vérité pour un grand nombre de criminels, il l'est encore davantage de la rejeter pour le plus grand nombre des suicidés.

La Race

Le crime est de toutes les races. Il n'est le produit exclusif d'aucune forme anatomique ni d'aucune forme sociale, car il dérive d'instincts communs aux hommes, de quelque souche anthropologique qu'ils soient issus, à quelque mode d'association qu'ils appartiennent.

Les influences de race sont en grande partie celles du milieu climatique, où l'homme s'est modifié, selon les exigences de l'adaptation.

Les races ont une capacité sociale très variable: les unes ne dépassent pas l'état sauvage ; d'autres végètent dans la barbarie; d'autres, en-

fin, parcourent une évolution plus complète : ce sont les races dites civilisées; elles sont à la fois pénétrantes et très pénétrables, se croisent entre elles et avec les races inférieures.

L'impulsivité n'est point la même dans chacune de ces catégories générales; on peut cependant donner à la notion criminelle un sens à peu près adaptable à tous les milieux ethniques : le crime est, dans toutes les races, l'attentat dirigé contre la personne, la famille et la propriété d'un membre de l'association. Chez le sauvage et le barbare, le même acte cesse d'être un attentat, s'il est commis sur l'étranger. Chez le civilisé, la morale n'admet pas la distinction, mais la pratique la garde : le patriotisme n'est au fond que l'égoïsme, au profit d'une nationalité; les peuples les plus forts se permettent vis-à-vis des plus faibles les actions odieuses qu'ils réprouvent entre individus, commettent le dol et le vol, en temps de paix, sous le couvert de la diplomatie ; le pillage, le viol et le massacre, en temps de guerre, sous le couvert de prétendus droits traditionnels.

On a pris le sauvage comme le type de l'être aux méchants instincts, afin de ramener au type primitif l'homme criminel des sociétés civilisées.

Mais le sauvage n'est mauvais, dans sa tribu,

qu'autant que la pénurie des ressources a transformé ses impulsivités naturelles.

Chez le sauvage et le barbare, il n'y a ni prolétariat, ni mendicité, ni prostitution.

Chez eux, le suicide est exceptionnel et ils n'y ont ordinairement recours que dans la désespérance de la patrie perdue...

Les races civilisées, par l'intensivité de leur cérébration, leur sensibilité bien plus grande, la recherche d'excitations toujours nouvelles, sont prédisposées à des maladies d'épuisement, susceptibles de modifier profondément les impulsivités.

Le crime et le suicide, dérivent d'impulsions communes à toutes les races, d'instincts inhérents à l'être humain, mais variables suivant les conditions d'origine, de croisement, et d'habitudes sociologiques.

L'Alcoolisme

L'homme, en possession d'un tempérament et d'un caractère imposés depuis la naissance par l'innéité ou l'hérédité, et plus tard transformés par les maladies accidentelles, n'est point toujours capable de réaction contre les tendances qu'ils lui confèrent. Au moins doit-il éviter de s'abandonner à des habitudes susceptibles d'éveiller ou d'exalter ses plus mauvais penchants. Sans

doute, chez plusieurs, cet abandon est lui-même une conséquence de l'intervention de facteurs héréditaires. Mais, chez le plus grand nombre, il est bien le résultat d'une faiblesse coupable, de la préférence accordée aux bas appétits sur la raison.

Les alcooliques perdent la dignité d'eux-mêmes et se placent sciemment en l'état d'impulsifs antialtruistes.

D'abord, ils effacent tout contrôle de leur raison, laissent agir sans contrepoids les sentiments jusqu'alors réfrénés, et, par l'excès de la stimulation de ces sentiments, sont conduits au suicide, à l'acte délictueux ou criminel, selon les tendances de leur caractère. Celui-ci, un affectif, devient un sexuel, que son appétit pousse à l'attentat à la pudeur et au viol; celui-là, un cruel et un violent, passe de la provocation stupide au meurtre... et quelquefois ses coups sont dirigés contre des personnes chères.

La raison revient: c'est pour mieux faire apprécier l'horreur d'un moment d'abandon à une funeste habitude. Mais, si, de chute en chute, on persiste dans l'usage d'un poison qui s'attaque à la fois à l'esprit et au corps, c'en est fait de l'individualité. L'organisme subit une dégénération spéciale; la nutrition réduite est insuffisante au

développement des tissus, ou ne contribue plus qu'à celui de tissus dépourvus de propriétés actives (tissus d'union et de soutien, intermédiaires aux tissus de fonctions); alors que le fumeur d'opium atteint une maigreur squelettique, l'alcoolique engraisse; mais chez l'un et chez l'autre, la matière pensante et motrice s'amointrit, la cellule nerveuse et la cellule musculaire s'atrophient: le regard atone réfléchit l'inertie du cerveau, la démarche paresseuse et incertaine traduit l'épuisement de l'appareil exécuteur des mouvements; l'homme n'est plus qu'un dégradé, un bestial, oscillant au gré des influences qui l'effleurent. S'il ne se tue pas dans un éclair de dégoût, il s'en va finir misérablement dans un asile, quand il ne tombe pas dans un baignoire.

L'alcoolisme se greffe fréquemment sur des prédispositions qui lui impriment une direction et des formes caractéristiques. Il réveille des névroses jusqu'alors latentes, fait éclore des germes héréditaires; ou bien même il est parfois la conséquence d'une transmission de goûts aberrants, directement issus de l'intempérance des parents, ou la transformation d'une maladie nerveuse observée dans la famille.

Chez ces tarés, l'alcoolisme ne se comporte pas comme chez les autres: l'ivresse du prédisposé a

des modalités d'expression très différentes de celles de l'ivresse vulgaire; la première est plus impulsive, plus fertile en écarts qui aboutissent au suicide ou au crime, plus franchement délirante, pourrait-on dire, et la clinique isole les phénomènes associés de l'intoxication et de la névrose, au grand bénéfice de la médecine judiciaire. La responsabilité des actes ne saurait, en effet, être la même pour l'héréditaire et pour le simple habitué, dans les questions qui surgissent de l'intempérance.

Il est des règles que l'on ne doit jamais oublier quand on s'occupe du fléau de l'alcoolisme:

1° Endiguer les provocations à l'alcoolisme. La facilité de s'abreuver sans nécessité de liqueurs fortes, l'entraînement de l'exemple et l'excuse que la vue continuelle du vice d'autrui donne trop souvent aux faibles, sont les causes qui transforment une prédisposition en habitude dégénérative.

2° Diminuer la consommation de l'alcool. L'élévation du droit de licence des débitants restreindrait peut-être leur nombre.

3° Assurer la pureté des liqueurs et des boissons consommées.

4° Rendre la répression de l'ivresse plus efficace, en la frappant avec plus de sévérité dans

ses manifestations simplement scandaleuses et publiques, dans ses conséquences délictueuses ou criminelles.

La prédisposition à l'intempérance, celle qui donne à l'ivresse ses formes les plus violentes ou les plus délictueuses, confond souvent son délire avec l'hallucination de l'épilepsie; elle est tantôt liée à des modalités corporelles, à de véritables stigmates physiques d'ordre dégénératif, tantôt traduite par des phénomènes d'ordre exclusivement psychique. L'alcoolisme se transmet chez les descendants sous sa forme propre. Il y a de cette transmission des exemples frappants, qui ont été réunis par différents auteurs.

M. Ribot cite, entre autres, d'après Magnus Hus et Morel, le fils d'un alcoolique qui montra dès l'enfance les instincts les plus cruels. Contraint de s'engager, il vendit ses effets militaires pour se procurer de l'eau-de-vie... Michelet a bien eu raison de s'écrier quelque part : « Malheur à l'enfant qui aura été engendré par un outrage à la mère ». Des statistiques dressées en Amérique ont prouvé, d'après le Docteur Despine, que les enfants d'alcooliques sont dix fois plus que les autres exposés à commettre des crimes ou des délits.

L'alcool n'est pas le seul poison contre lequel

les peuples ont à se défendre, s'ils veulent réduire parmi eux le crime, le suicide, la folie, et prévenir leur abâtardissement. Sous l'influence des excitations créées par l'alcool, une race intelligente, l'une des plus anciennes dans les civilisations, perd son énergie et sa moralité. Que de moyens propres à abattre son intelligence, sous le prétexte de la stimuler, l'homme recherche et emploie; avec quelle inconsciente ardeur il cultive des habitudes qui l'amoindrissent et mettent obstacle au développement de ses qualités sociales.

La matière nerveuse subit d'importantes modifications et ses propriétés s'en ressentent profondément. A la longue, les dégénérescences acquises par les individus deviennent, pour la famille et la race, des tares transformables par l'hérédité mais de plus en plus convergentes vers les états psychopatiques, ou vers les instincts antisociaux, jusqu'au moment où l'épuisement détermine l'annihilation.

L'Imitation

Dans l'imitation, il y a des vibrations harmoniques, correspondant à la répétition d'actes particuliers: le cerveau reflète, comme un miroir fidèle; il fournit une copie, mais rien d'autre; il a

un objectif et le reproduit automatiquement, dans le moment même où il se présente, ou plus tard, d'après la reviviscence de l'image emmagasinée.

Il rend plus ou moins exactement ce que lui apporte l'œil ou l'oreille. La tendance à la répétition des actes trahit une paresse cérébrale, commune à un grand nombre de sujets.

On en rencontre chaque jour des exemples qui stupéfient l'homme de réflexion et passent néanmoins inaperçus, en raison même de leur généralisation et de leur diversité.

On raconte qu'un idiot après avoir vu tuer un cochon, crut pouvoir égorger un homme et l'égorgea.

Un fait tout analogue s'est passé dans un bourg : un jeune garçon de 4 ans voit son père égorger un porc; ses parents ne sont pas plus tôt éloignés, qu'il répète l'opération sur sa sœur au berceau.

On ne saurait trop se défier de l'imitativité chez l'enfant : il a tout à apprendre et il profite principalement des leçons de choses.

Le délinquant, qui, par plus d'un côté, se rapproche de l'enfant, s'instruit de la même manière dans sa profession.

Il assimile sans fatigue, en regardant : il ap-

prend les tours de main habiles en les voyant exécuter, la bonne façon de jouer du couteau en contemplant l'œuvre du maître; il veut faire à son tour, et bientôt l'idée émulative vient renforcer l'imitation.

Il est une autre forme d'imitation, qui joue dans la vie commune et surtout dans la vie criminelle, un rôle bien plus considérable.

C'est l'imitation suggestive, et elle tient à la fois et de l'imitation proprement dite et de l'insinuation psychique répondant à la suggestion.

C'est certainement à elle que Tarde a pensé, lorsqu'il a développé si éloquemment les dangers du rayonnement imitatif au sein des mauvaises couches sociales.

L'imitation s'entend de la répétition de certains actes, objectivement reportés sur l'écran cérébral. Ici, les actes ne sont point objectivement perçus, du moins sous la forme propre qu'ils offriront à la répétition : ils sont reproduits par une incitation à demi-subjective, à la suite d'une impression d'origine extérieure qui en donne l'idée, mais l'idée déjà bien développée et comme le tableau descriptif des actes à suivre.

L'imitation suggestive est l'apanage des non-résistants, des malléables, des insuffisants de l'éducation, des dégénérés et des demis-fous.

Les criminels et les vicieux sont attirés les uns vers les autres, les tarés en herbe, qu'une première faute amène dans la prison, sont bien vite transformés en professionnels au contact des rayonnants; c'est l'union des vibratilités identiques qui se produit, ou, si l'on veut, l'infection qui se développe intense par l'apport de microbes dans des bouillons de cultures appropriés (Lacassagne).

Que de prétendus hommes honnêtes dévoilent alors leurs instincts réels, en s'harmonisant avec les plus détestables gredins !

Les Sexes

La femme commet moins de délits et de crimes que l'homme.

Il y a des crimes et des délits dans lesquels la femme n'intervient pas ou n'intervient que rarement (ceux d'ordre politique, par exemple) ; d'autres dans lesquels elle figure en des proportions très au-dessous de la moyenne générale : c'est à peine si elle apparaît dans les attentats à la pudeur sur les enfants.

En revanche, la femme se rapproche de l'homme, et, quelquefois, le surpasse dans certains délits de droit commun (vol domestique) et elle fournit une proportion renversée dans certains

crimes, tels que l'infanticide et l'avortement ; on la voit aussi intervenir, à égalité presque complète avec l'homme, dans les attentats que la cupidité fait naître au sein de la famille dans la classe rurale (parricide) ; elle fournit enfin, dans l'empoisonnement, presque autant d'accusées que l'homme.

Dans la récidivité générale, la femme reste très au-dessous de l'homme.

Il y a plus de condamnations graves prononcées contre l'homme, et plus d'acquittements en faveur de la femme.

Parallèlement à l'évolution du crime-délit, l'aliénation se montre beaucoup plus commune chez l'homme que chez la femme; mais, si l'on exclut de la statistique les cas d'idiotie et de crétinisme, si l'on élimine les cas de paralysie générale et d'alcoolisme, on constate que la folie pure est plus fréquente chez la femme que chez l'homme; il faut ajouter que certaines affections mentales comme celles de la grossesse, sont spéciales à la femme, et que certaines autres, communes aux deux sexes, se présentent chez elle avec des caractères particuliers.

Dans le suicide, on retrouve presque les mêmes rapports de fréquence entre les deux sexes, que dans la criminalité.

Un fait reste acquis. C'est que, dans l'ensemble des impulsivités que l'être humain dirige contre lui-même ou contre autrui, le sexe féminin joue un rôle plus effacé que le sexe masculin.

Cependant, on se complaît à répéter que la femme, de par son organisation physique et psychique, est l'inférieure de l'homme aussi bien dans les milieux civilisés que dans les milieux sauvages.

« Le seul aspect de la femme, a écrit Schopenhauer, révèle qu'elle n'est destinée ni aux grands travaux de l'intelligence ni aux grands travaux matériels.

Elle paye sa dette à la vie non par l'action, mais par la souffrance, les douleurs de l'enfantement, les soins inquiets de l'enfant; elle doit obéir à l'homme, être une compagne patiente qui le rassène. Elle n'est faite ni pour les grands efforts, ni pour les peines et les plaisirs excessifs... »

La femme doit être élevée en destination de son rôle futur de mère de famille, et ce rôle exige un esprit de sacrifice que l'instruction doit certainement lui donner.

On ne récuse pas à la femme le droit d'intervenir dans les questions sociales et d'apporter son opinion dans les discussions de la chose publique; mais avec l'exercice de ce droit, on voudrait

qu'elle restât celle qui a la charge spéciale du foyer domestique.

En général, il n'y a pas lieu d'admettre entre les deux sexes une différence évolutive mal en rapport avec l'observation, étendue au-delà des limites souvent trop étroites de la théorie transformiste.

Si l'on étudie la psychologie sociale de l'un et de l'autre sexe, on voit qu'ils n'ont rien à s'envier mutuellement quant aux dons que leur a distribués la nature, et si leur situation réciproque n'apparaît pas égale, il n'en faut accuser que la constitution défectueuse de la collectivité.

Les Professions

La famille est la première unité collective. Elle constitue le milieu le plus propre à former l'homme suivant les exigences sociales de la race; car elle dirige son influence sur un organisme malléable, en des conditions d'intimité et de permanence, qui rendent plus féconds les rayonnements de l'exemple, plus certains les résultats de l'imitation, c'est-à-dire l'acquisition des habitudes automatiques, l'empreinte du caractère.

Le milieu professionnel est, en quelque sorte, une seconde unité collective. Il continue au contraire l'œuvre de la famille, selon qu'il possède

une action moralisatrice ou engendre des facteurs susceptibles d'affaiblir les sentiments d'altruisme au profit de sentiments opposés. Il exerce ordinairement son influence sur des sujets arrivés à l'âge critique de la puberté, sur des adolescents, qui reçoivent profondément les impressions, apportent dans l'imitation une véritable ardeur émulative, commencent à s'instruire, mais sans discernement suffisant, et peuvent dévier vers le mal aux contacts nouveaux, avec plus de facilité qu'ils n'évolueraient vers le bien sous les meilleures sollicitations.

Aussi très redoutable est l'initiation dans le milieu professionnel. C'est là que se nouent les fréquentations suspectes, où s'effacent les enseignements de la famille, où naissent les tendances qui plus tard conduiront au délit-crime, la paresse, l'intempérance, la débauche... avec les convoitises, les poussées vaniteuses, les révoltes contre la société. C'est là aussi que les faibles et les prédisposés donnent la révélation de leur tare par les impulsivités violentes. Là, enfin, que la contagion du vice grandit, car, sous une surveillance indifférente, les mauvais se rapprochent et se groupent.

Le milieu ne modifie pas seulement le caractère; il modifie aussi le corps, il peut amoindrir

celui-ci comme il amoindrit celui-là, soit par le surmenage, la fatigue et l'usure précoce, conséquences d'un travail impondéré et non en rapport avec le salaire, la rémunération reconfortante, soit par l'imprégnation des poisons maniés dans l'atelier. Les stigmates professionnels ne doivent pas s'entendre uniquement de quelques caractères physiques, dérivés d'un automatisme fonctionnel d'action très limitée, ils comprennent aussi ces dégénérescences que le défaut d'hygiène, l'insalubrité de certaines manipulations, les privations forcées avec des gains insuffisants, infligent à diverses catégories d'ouvriers; ils sont parfois des causes d'acheminement vers l'attentat et ils apportent dans la famille des germes d'abâtardissement, susceptibles de se traduire par de nouvelles tares héréditaires.

L'influence professionnelle se manifeste sous différents modes, tantôt directement et tantôt indirectement.

Elle intervient bien en propre dans la criminalité, soit à longue échéance et comme prédisposante, soit à brève échéance et comme occasionnelle, par les transformations semi-morbides ou morbides qu'elle fait subir au corps, par les transformations psychiques qu'elle imprime à la fonction cérébrale, aux contacts matériels in-

salubres ou aux contacts antimoraux non moins dégénératifs par la facilité des occasions qu'elle procure à certaines impulsivités, et enfin, elle laisse sa marque dans l'accomplissement de l'attentat, par le choix des moyens ordinairement employés.

Elle intervient en second plan, d'après le degré d'éducation qu'elle développe et le degré d'instruction adaptable qu'elle permet d'acquiescir.

La Civilisation

Toutes les actions humaines sont la résultante des conflits de l'organisme et du milieu.

Les conditions de résistance sont inégales. L'homme a peu de prises sur le milieu physique qui lui imprime des caractères de race si profonds; il ne l'adapte à ses besoins que dans une limite restreinte; mais il règle jusqu'à un certain point sa propre adaptation à ce milieu invariable, par la formation d'un milieu artificiel éminemment variable, la collectivité, le groupement suivant le mode social, qui lui permet d'arriver plus facilement à la satisfaction de ses besoins.

Dans l'association, les activités psychiques sont en perpétuelle réciprocité d'alliance et en perpétuelle opposition; elles tendent néanmoins à s'équilibrer dans une sorte de moyenne, et celle-

ci s'élève à mesure que les individus, mieux initiés aux conditions régulatrices de leurs intérêts, resserrent davantage les liens conventionnels d'où naît la civilisation.

L'être humain reste toujours lui-même, sain ou malade; seulement, quand il subit l'influence des causes appelées morbifiques, il réagit par un ensemble d'actes fonctionnels qui lui donnent l'apparence d'un autre être, vis-à-vis de ses congénères demeurés sains.

Le crime, l'attentat contre autrui, détonne comme l'acte d'un malade au sein de la collectivité honnête, et, de fait, il est très fréquemment le symptôme d'altérations matérielles primitives ou secondaires de l'organisme cérébral: c'est la réaction d'un organisme contre une influence qui le modifie ou l'impressionne en état de modification déjà accomplie.

Cette influence, si elle n'est pas tout entière d'ordre sociologique, l'est dans une proportion considérable. Les conditions sociales font le plus grand nombre des dégénérescences et elles sont les provocations habituelles, prochaines ou éloignées, des impulsivités qu'elles ont la prétention d'écarter ou de maîtriser chez les demi-fous et les malades, comme chez les incomplets de l'éducation. Il est donc bien permis de regarder le crime

comme le résultat de l'opposition entre un organisme et un milieu non suffisamment adaptés l'un à l'autre.

La civilisation est une cause d'accroissement de la folie et du suicide. Ces impulsivités, satellites du crime, augmentent dans les races à mesure qu'elles progressent davantage: rares chez les sauvages, elles deviennent communes chez les peuples très affinés.

Leurs causes sont similaires. Quand les besoins s'amplifient, quand les caractères s'exaltent, tourmentés par des passions nouvelles ou obsédés par des idées spéculatives, la cérébration garde plus difficilement l'équilibre.

Aujourd'hui, le crime et le suicide, à leur développement maximum, prédominent peut-être sur l'aliénation, avec l'appoint des formes dégénératives; pendant le moyen-âge et jusqu'au milieu du dix-septième siècle, l'impulsivité se dévoyait plutôt dans la folie mystique, l'attentat disparaissait sous le flot des démonomanes et des sorciers; puis, peu à peu, avec un hystéricisme qu'on découvre à chaque page des mémoires ou chroniques, l'impulsivité anormale a revêtu davantage la forme du crime; plus tard, le suicide a franchement réclamé sa place.

L'homme n'est point indéfiniment perfectible.

Son esprit ne supporte pas impunément la tension excessive et subite; mais il peut s'adapter à des conditions nouvelles par transitions ménagées. On ne saurait pousser l'optimisme jusqu'à entrevoir une amélioration qui supprime le mal et ne laisse que le bien; il est permis d'espérer des amendements, sans l'influence d'une civilisation générale mieux appropriée aux besoins des masses et des catégories.

Les Ages

La criminalité, tant par sa fréquence que par son intensivité, appartient surtout à la période de la plus grande activité physiologique et sociale; elle se dessine très fortement entre 21 et 30 ans, c'est-à-dire à l'époque des impulsivités violentes, passionnelles; la sève déborde d'organismes en pleine vigueur; les besoins sont impérieux, heurtés, souvent sans contre-poids suffisants.

On se tue peu, relativement à des âges où la folie n'est pas encore très commune, ce qu'on pourrait interpréter dans le sens des relations du suicide avec l'aliénation, l'un n'étant parfois que l'impression de l'autre; très peu aussi à une période où le crime-délit est très développé (25 à 30 ans). Ce qui prouve que les deux impulsivités

ont bien leur évolution distincte sur le terrain social.

Le suicide augmente ensuite à partir d'un âge où la folie devient plus fréquente (30 à 40 ans) ; mais au-delà de 40 ans, il semble se dégager à la fois de la folie et de la criminalité : il continue à progresser en raison directe de l'âge, quand l'une et l'autre commencent à décliner.

A partir de 50 ans, la criminalité devient plus rare ; chez les récidivistes, elle est la marque d'un automatisme acquis plus irrémédiable que l'automatisme d'hérédité chez l'adolescent et même chez l'adulte.

Les adultes se livrent principalement à l'attentat contre les personnes, sous toutes les formes. Les jeunes sujets pratiquent surtout le crime-délit contre les propriétés.

Un grand nombre d'enfants et d'adolescents sont arrêtés dans leur course, avant d'avoir trouvé l'occasion ou les moyens de grossir l'armée anti-sociale vers l'âge adulte.

Un grand nombre aussi donnent avant cet âge les preuves de leur perversité.

On ne peut apprécier exactement l'impulsivité criminelle ou délictueuse de l'enfance, parce que la loi ne la veut point reconnaître au-delà d'un âge conventionnel, dit de discernement. Cepen-

dant, bien avant cet âge, les enfants dévoilent des tendances mauvaises.

L'envie, le mensonge et la ruse, la non-pitié poussent les mieux entourés à des actes parfaitement prémédités.

L'enfant naît avec des instincts méchants, et si bien en prédisposition naturelle pour l'acte anti-altruiste, qu'on a comparé le criminel adulte à un être enrayé dans son évolution, qu'on l'a regardé même comme un infantile.

Chez le mineur, adolescent et même enfant, le crime-délit revêt aujourd'hui toutes les formes qu'il présente chez les scélérats accomplis des autres âges. Si la force manque, elle est remplacée par la ruse, ou bien elle est rendue inutile par le choix de victimes faibles ou hors d'état de résister.

L'enfant prend très vite l'habitude du vol. Il ne recule pas devant l'incendie, ni même devant l'homicide. Dans la bourgeoisie et jusque dans le monde aristocrate, l'enfant apprend à se conduire d'après l'intérêt et la vanité. La mère enseigne à la fille les airs mignards et les mièvreries des gravures et des journaux de mode, ou bien les allures effrontées des poseuses élégantes ; le père enseigne au fils la dissimulation, le calcul égoïste. A ces jeunes, on vante le succès sans pen-

ser à leur taire les moyens qui l'ont valu; si on leur parle de travail, c'est en présentant comme unique objectif de l'argent à gagner, des honneurs brillants à acquérir.

On sacrifie d'emblée le fond à la surface.

L'école bien comprise est une initiation excellente à la vie collective. L'enfant y apprend l'assouplissement aux contacts, y forme son caractère, y acquiert les habitudes qui plus tard devront régler l'existence de l'adulte, la vertu de fraternité dans la camaraderie, l'effort émulateur dans les luttes pacifiques, la prévoyance, etc. A aucune époque, une tutelle vigilante et prolongée n'a été plus nécessaire auprès des jeunes. Avidé de jouissances, trop vite initié aux secrets de la vie intensive, trop tôt émancipé, l'adolescent est exposé à des contacts redoutables, à chaque pas hors de l'atelier, de l'école ou de la maison paternelle.

L'Instruction et l'Education

La Morale et la Religion

Il ne faut pas confondre l'instruction avec l'éducation. Celle-ci crée l'automatisme des habitudes, forme les caractères, adapte l'organisme à son milieu social; elle repose sur la faculté d'imi-

tation, dépend des impressions que l'être humain reçoit dès son enfance, et comporte un entraînement spécial du corps autant que de l'esprit, dans une voie déterminée. L'instruction aide à l'éducation, ajoute à ses résultats, mais n'est rien ou n'est que peu de chose sans cette dernière qui seule est apte à donner aux collectivités d'excellents citoyens. L'instruction est dangereuse quand elle n'est pas appuyée sur l'éducation. Chez l'enfant et le jeune homme, l'instruction sans l'éducation est comme une fleur de mal en terrain vierge, dont le parfum corrompt. « L'instruction qui ne consiste qu'à savoir lire et écrire, a dit Quételet, devient la plupart du temps un nouvel instrument du crime. » C'est mieux que cela maintes fois, c'est l'initiation au crime. Mais on peut étendre l'observation à l'instruction plus complète. L'instruction exalte les curiosités, toujours redoutables chez les sujets nerveux, d'imagination ardente, comme la femme et l'adolescent. Aussi que de jeunes femmes perverties par la lecture des romans, des livres à sensation, les récits des drames judiciaires. L'instruction mal adaptée est aux cerveaux ce que la nourriture trop abondante ou trop lourde est aux estomacs délicats.

L'on prétend soumettre tout le monde à la même ration intellectuelle, et l'on s'étonne qu'il

y ait un si grand nombre de réfractaires et de détraqués.

L'ignorance n'est pas l'unique source des crimes: l'instruction, qui est son opposée, n'est pas davantage la panacée contre le crime, elle manifeste au contraire une influence souvent irréfutable sur le développement général de celui-ci, et la conserve dans la répartition de certaines formes de l'attentat.

La science élève ceux qui sont déjà susceptibles d'élévation de par l'hérédité ou le redressement de l'éducation. Aux autres, elle apprend les moyens perfectionnés du crime: à l'un, les procédés qui assurent l'impunité après un empoisonnement; à l'autre la manière d'exécuter des faux à l'abri des investigations les plus sagaces.

La morale est à la fois le produit de l'instruction et de l'éducation. Chez tous les peuples, elle se résume en un petit nombre de préceptes, eux-mêmes confondus dans cette formule du Christ: « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même; aimez-vous les uns les autres. »

La religion a plus d'action sur les criminels non tarés: elle peut les arrêter sur la pente des entraînements du mauvais exemple ou au moment d'une impulsion occasionnelle prête à se

traduire par un attentat; si elle n'a pas empêché le crime, elle amène parfois chez les coupables de cette catégorie, le remord qui épure et prépare la réhabilitation, et jusqu'à la réparation matérielle des dommages causés, sous la forme de restitutions directes ou indirectes de biens volés à l'Etat ou aux particuliers.

Le bien que l'idée religieuse a produit a-t-il dépassé la somme des maux qu'elle a engendrés, et doit-on se réjouir, au point de vue de la moralité et de la répression du crime, de l'apparition de certains indices de renaissance spiritualiste, au moment où l'on entrevoyait la grande réforme par le positivisme et le matérialisme.

On ne comprend pas le suicide par désespérance comme l'acte d'une brute ou d'un irraisonnant. Mais on reconnaît qu'il y a lieu de distinguer entre les désespérances. C'est ainsi qu'on peut apprécier la mesure réciproque des influences dérivées de l'instruction et de l'éducation. Si l'on examine les mobiles les plus habituels du suicide, on est amené à établir deux catégories: il y a des suicides qui éveillent en faveur des victimes un sentiment de regret ou de sympathie, quelquefois de respect; il y en a d'autres qui soulèvent contre les victimes un sentiment de répulsion ou laissent l'esprit indifférent. Les sui-

cides de la première catégorie appartiennent à l'histoire, et, pour une certaine proportion, aux drames de la vie courante, engendrés sous l'étreinte de la misère imméritée, ou sous la passion de violents chagrins domestiques.

Les suicides de la deuxième catégorie ne sortent pas du domaine de l'existence banale, dévoyée, qui se déroule plutôt dans les classes intermédiaires; ils relèvent indirectement de la cupidité ou directement de la passion; ils accusent les déceptions des vanités gonflées outre mesure. L'éducation ne s'oppose pas seulement au suicide par l'idée morale issue de l'ordre religieux. Elle perpétue certains sentiments d'analyse très délicate, des répugnances souvent dérivées d'une vague pudeur ou d'une terreur demi-superstitieuse, mais d'ordre tout matériel.

TABLE DES MATIERES

Préface	7
Le Crime et le Suicide	
Généralités	9
Affinités	10
Oppositions	11
Quelques Opinions	13
Facteurs individuels du Crime et du Suicide	
L'Hérédité	21
Le Tempérament	25
La Race	28
L'Alcoolisme	30
L'Imitation	35
Les Sexes	38
Les Professions	41
La Civilisation	44
Les Ages	47
L'Instruction et l'Education. - La Morale et la Religion	50

REVUE INTERNATIONALE DE CRIMINALISTIQUE

Rédacteur en Chef: Docteur EDMOND LOCARD

Directeur du Laboratoire de Police technique de Lyon

Vice-Président de l'Académie Internationale de Criminalistique

Comité directeur :

MM.

BALTHAZARD, professeur de médecine légale à l'Université de Paris ;
BISCHOFF, professeur de police scientifique à l'Université de Lausanne ;
BORGERHOFF, directeur à la Sûreté publique à Bruxelles ;
CARRARA, professeur de médecine légale à l'Université de Turin ;
CHAVIGNY, professeur de médecine légale à l'Université de Strasbourg ;
HEINDL, conseiller intime au Ministère des Affaires Etrangères à Berlin ;
JACOBSEN, chef de la Sûreté de Copenhague ;
LATES, professeur de médecine légale à l'Université de Modène ;
MAYET, chargé de cours à l'Université de Lyon ;
MAZEL, professeur agrégé de médecine légale à l'Université de Lyon ;
MINOVICI, professeur agrégé de médecine légale à l'Université de Bucarest ;
S. A. S. le prince VONGSA NIRAJARA, directeur de la Sûreté Générale du Royaume de Siam ;
O'ROURKE, directeur du service de recherches psychologiques du Gouvernement Fédéral des Etats-Unis ;
ORTIZ, professeur à l'Université de la Havanne (Cuba) ;
OTTOLENGHI, professeur de médecine légale à l'Université de Rome, directeur de la Scuola di Polizia ;
POPP, professeur à l'Université de Frankfurt-am-Main ;
DE RECHTER, directeur de l'Ecole de criminologie et de police scientifique de Bruxelles ;
† REISS, ancien professeur de police scientifique de l'Université de Lausanne, directeur du laboratoire de la Banque du Royaume des Serbes, Croates, Slovènes
REYNA ALMANDOS, directeur de la *Revista de identificacion* (La Plata) ;
SCHNEICKERT, professeur de criminalistique à l'Université de Berlin ;
TOMELLINI, docente de médecine légale à l'Université de Gênes ;
TURKEL, directeur du laboratoire de police de Vienne ;
VAN LEDDEN HULSEBOSCH, professeur à l'Université d'Amsterdam, président de l'Académie internationale de criminalistique ;
VIOTTI, expert-criminaliste à Sao-Paulo (Brésil) ;
VOLLMER, chief of police à Berkeley (Californie) ;
WENTWORTH, ancien chef de la police, à Dover (Etats-Unis d'Amérique).

Secrétaires de la Rédaction :

HARRY SÖDERMAN, docteur ès-sciences ;

MAGGIE GUIRAL, docteur en droit.

Adresser la correspondance : pour la Rédaction, au Laboratoire de police, 35, rue Saint-Jean, Lyon.

Pour les compte-rendus d'ouvrages en langue allemande ou en langues scandinaves, au P^r Söderman, Bryggaregatan, 4, Stockholm (Suède).

Pour l'Administration, à M. Joannès Desvigne, éditeur 36 à 42 passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.